

RETRAITES : SAVEZ-VOUS CE QUI VOUS ATTEND ?



Concertations avec les syndicats, consultation des français.e.s, un projet de loi annoncé pour début 2019 : la réforme des retraites est lancée.

Le problème ? Le gouvernement occulte les vraies questions et veut dévoiler ses intentions le plus tard possible.

QUE LE GOUVERNEMENT ?

**1€ COTISÉ =
LES MÊMES DROITS À RETRAITES.
OUI, MAIS QUELS DROITS ?**

Emmanuel Macron a annoncé qu'1€ cotisé ouvrirait à chaque salarié.e les mêmes droits. Derrière cette apparente équité se cachent trois problèmes.

- » D'abord le calcul de la retraite ne se ferait plus sur les meilleures années mais sur l'ensemble de la carrière.
- » Ensuite, les mécanismes de solidarité qui neutralisent les aléas de carrière (chômage, maternité...) pourraient être plafonnés, voire totalement supprimés.
- » Surtout, ce principe d'équité ne nous dit rien sur le contenu de nos droits à retraite. Que représentera le montant de la pension par rapport au salaire de fin carrière ? Quel montant de retraite ? Quel âge de départ ?

Ce sont les questions de base que nous nous posons toutes et tous. Et là-dessus aucune réponse. Et pour cause...

**UN RÉGIME PAR POINTS,
À COTISATION DÉFINIES,
C'EST QUOI ?**

Le gouvernement nous annonce un régime par points, à cotisations définies. Qu'est-ce que cela signifie ? Que chacun percevra en fonction de ce qu'il aura cotisé durant toute sa carrière, mais que le montant de la pension ne sera pas garanti et ne sera connu seulement qu'au moment du départ en retraite.

Ce qui est bloqué c'est le montant des cotisations, que le gouvernement ne veut pas augmenter. Si elles ne suffisent pas à financer les pensions, les retraites seront revues à la baisse.

Mais compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, ce montant ne suffira pas : en conséquence, les retraites seront réduites, y compris celles déjà liquidées.

La certitude que nous pouvons donc avoir, c'est que nous serons toutes et tous perdants.



POUR LES INGÉS, CADRES ET TECHS : LA CAPITALISATION

Le détail de la réforme n'a pas été dévoilé. Mais nous savons d'ores et déjà que 3 facteurs pénaliseront directement les ingés, cadres et tech.

» **Le montant des pensions sera calculé sur l'ensemble de la carrière**, sur les 43 annuités cotisées, au lieu des 25 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public. Ceci pénalisera directement ceux qui ont une progression de carrière.

» **Pour les femmes: la double peine.**

Les femmes sont payées en moyenne 26% de moins que les hommes et touchent une pension 40% plus faible. Ces inégalités sont en partie compensées par les droits familiaux, avec la validation des congés maternité et parental et les pensions de réversion en cas de décès du conjoint. Ces droits ont pour objectif de maintenir le niveau de vie, ils sont donc accessibles à toutes les femmes quel que soit leur niveau de salaire, et leur montant est proportionnel au salaire. Le gouvernement veut les remplacer par un filet de sécurité minimum, limité aux femmes dont les carrières sont les plus précaires.

» **L'objectif ? Réorienter les salarié.e.s solvables vers la capitalisation.**

La baisse générale programmée des pensions, et celles des Ingés, Cadres et Tech en particulier, vise à généraliser les retraites par capitalisation comme complément de retraites. Cette incitation sera encore plus forte pour les cadres sup qui ne pourront plus cotiser dans le système commun (ni percevoir de pension) au-delà de 9 933€ brut mensuels contre 26 488 € aujourd'hui. Pourtant, les expériences étrangères et la crise financière ont montré à quel point les retraites par capitalisation sont risquées et peuvent s'évaporer en cas d'effondrement boursier. Ajoutons qu'elles contribuent à la financiarisation de l'économie, détruisent de l'emploi et alimentent la spéculation au détriment de nos entreprises.

Qui seront les seuls gagnants de cette réforme ? Les banquiers et les assureurs..

DES RETRAITES GARANTISSANT LE NIVEAU DE VIE DE CHACUN.E, C'EST POSSIBLE

Notre système de retraite a été construit en 1945, alors que le pays était ruiné. Son fondement : pour mieux protéger les plus faibles, il faut un système universel qui maintienne le niveau de vie de tous et toutes.

Pour assurer l'avenir de nos retraites par répartition, la CGT et son UGICT proposent :

» **De nouvelles ressources**

Mettre en place un droit à la retraite à 60 ans avec un minimum de 75% net de son salaire net de fin de carrière est à notre portée avec de nombreuses possibilités de financement :

La suppression des aides et des exonérations de cotisations des entreprises inefficaces pour l'emploi (200 Mds, Cour des Comptes).

L'assujettissement à cotisations sociales de l'ensemble de la rémunération (intéressement, participation...) et un relèvement modéré des cotisations retraites.

La mise à contribution des revenus financiers des entreprises qui, au contraire des revenus financiers des particuliers, sont totalement exonérés.

» **Une maison commune des régimes de retraites**

Les différents régimes de retraite (public, privé, régimes spéciaux...) ont été construits pour s'adapter aux contraintes spécifiques de secteurs professionnels et prendre notamment en compte la pénibilité. La CGT propose, tout en maintenant le niveau des droits de chacune et chacun, de les intégrer dans une maison commune des régimes de retraites, assurant la transférabilité des droits pour les salarié.e.s passant d'un régime à l'autre.

» **La prise en compte des années d'études**

Alors que l'accès au premier emploi stable a lieu à 27 ans en moyenne, contraindre les jeunes à cotiser 43 annuités pour avoir une retraite à taux plein équivaut à une mission impossible, surtout quand on sait qu'à 62 ans seul un actif sur deux est encore en emploi. Nous proposons donc la prise en compte des années d'études et d'insertion dans le calcul de la retraite, pour garantir le droit à retraite des nouvelles générations.

REJOINDRE LA CGT INGÉS CADRES TECHS